



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
17 février 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement social

Trente-septième session

9-19 février 1999

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social :  
examen des plans et programmes d'action pertinents  
des organismes des Nations Unies  
concernant la situation des groupes sociaux**

### Croatie et République dominicaine : projet de résolution

### Année internationale des personnes âgées, 1999 : vers une société pour tous les âges

*La Commission du développement social,*

*Rappelant* la Proclamation sur le vieillissement<sup>1</sup>, adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment décidé de célébrer en 1999 l'Année internationale des personnes âgées,

*Rappelant aussi* la résolution 52/80 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a décidé de consacrer quatre séances plénières de sa cinquante-quatrième session au suivi de l'Année, qui devrait s'effectuer à l'échelon politique mondial approprié,

*Se félicitant* des récentes contributions des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé au Fonds d'affectation spéciale pour le vieillissement, qui continue à jouer un rôle modeste, mais un rôle de catalyseur en permettant aux pays en développement de faire face au vieillissement de leurs populations,

*Se félicitant aussi* de l'appui que les États ont fourni au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en l'aidant à mettre en place une base de données, accessible par l'Internet, sur les politiques et programmes relatifs au vieillissement, qui doit faciliter l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre des principaux instruments internationaux relatifs au vieillissement,

*Prenant note avec satisfaction* des efforts déployés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour élaborer le cadre d'une stratégie à long terme sur le vieillissement,

---

<sup>1</sup> Résolution 47/5 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1992, annexe.

y compris un programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI<sup>e</sup> siècle et les politiques à adopter afin d'instaurer une société pour tous les âges,

1. *Prend note avec satisfaction* de la note du Secrétaire général intitulée «Année internationale des personnes âgées et dispositions prises pour le suivi»<sup>2</sup>;

2. *Prend note également avec satisfaction* du rôle capital joué par la communauté non gouvernementale dans la célébration mondiale de l'Année internationale des personnes âgées et de la Journée internationale des personnes âgées;

3. *Prie instamment* les États de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, lors des quatre séances plénières consacrées au suivi de l'Année, leurs rapports nationaux sur les mesures prises pour célébrer l'Année, les politiques adoptées à l'égard du vieillissement et les pratiques propres à favoriser l'instauration d'une société pour tous les âges;

4. *Prie* le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'intégrer, dans la mesure du possible, les expériences, les politiques et les pratiques décrites par les États dans une stratégie à long terme sur le vieillissement, qui comprendra des examens périodiques, pour que l'Assemblée générale l'examine à sa cinquante-sixième session, en 2001;

5. *Invite* les commissions régionales à participer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à l'examen et à l'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement<sup>3</sup> dans leurs régions respectives ainsi qu'à contribuer à l'élaboration d'une stratégie à long terme sur le vieillissement;

6. *Prie instamment* les États intéressés, les organismes et organes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les centres de recherche et le secteur privé à continuer d'appuyer le Programme des Nations Unies sur le vieillissement en vue d'établir un programme de recherche à long terme orienté vers l'action et de faciliter les activités de promotion et de coordination pour 1999 et au-delà;

7. *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États, des organisations non gouvernementales et du secteur privé sur la mise à jour du Plan d'action international sur le vieillissement et sur l'opportunité et la possibilité de convoquer en l'an 2002 une réunion pour examiner les résultats de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, et notamment du rapport qui existe entre le vieillissement et le développement;

8. *Prie également* le Secrétaire général de présenter à la Commission du développement social, à sa trente-huitième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

---

<sup>2</sup> E/CN.5/1999/8.

<sup>3</sup> Voir *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16), chap. VI.